

Démocratie locale

REF : DDLPV2012017

Signataire : MG/SR

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec l'association "Didattica" dans le cadre du projet "être créateur de son espace public"

EXPOSE :

Dans sa délibération adoptée le 27 septembre 2012 relative au projet de l'association Didattica « Etre créateur de son espace public », le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention dans le cadre de cette action.

Le processus de concertation a mobilisé des adultes du quartier autour du projet. L'association Didattica a proposé des ateliers d'urbanisme participatifs animés par deux architectes.

Un évènement festif de lancement des ateliers s'est tenu le 13 septembre devant le centre Roser. Les ateliers d'urbanisme ont réalisé la synthèse des travaux scolaires par le biais d'un dessin d'agencement général. Ces ateliers complètent la vision des enfants et des jeunes en permettant aux adultes de s'exprimer quand à leur conception de l'espace public mais surtout leurs envies pour ce futur lieu central du quartier.

Une présentation a eu lieu en novembre, lors du conseil de quartier pour échanger et susciter les débats autour du projet. Il s'agissait à travers cette démarche de mobiliser le plus d'habitants possible autour de ce projet participatif.

Afin de valoriser ce travail et de rendre compte de l'investissement des habitants dans l'ensemble de la démarche, l'association propose de réaliser un film et une exposition. Afin de soutenir cette initiative, il est proposé au conseil municipal d'accorder à l'association Didattica une subvention de 2 000€ et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2012017

Signataire : MG/SR

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec l'association "Didattica" dans le cadre du projet "être créateur de son espace public"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°254 votée par le Conseil Municipal du 27 septembre 2012, approuvant la signature d'une convention avec l'association "Didattica" dans le cadre du projet "être créateur de son espace public" situé au Square ROSER ;

Considérant l'intérêt d'une démarche participative dans le cadre de la rénovation urbaine et la construction d'un nouveau square au cœur du quartier du Landy par la mise en œuvre d'un travail de réflexion au niveau scolaire et d'un atelier d'urbanisme ouvert à tous

Considérant l'intérêt de valoriser cette démarche par la réalisation d'une exposition et d'un film.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DELIBERE :

DECIDE le versement d'une subvention de 2000€ dédiés à la création d'une exposition et d'un film pour l'association Didattica

APPROUVE le projet d'avenant de convention correspondant telle qu'il figure en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune avec l'association Didattica

DECIDE que la dépense correspondante sera imputée au budget communal, imputation 301C – 6574-524

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué